Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250206-2025_DELIB_31-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 06 FEVRIER 2025

DATE DE CONVOCATION : 31/01/2025	
DATE D'AFFICHAGE : 07/02/2025	
NOMBRE DE MEMBRES :	- Inscrits : 18 - Présents : 14 - Absents : 4 - Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET :	**Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** **Projet de création de la liaison aérienne de 2 circuits à 400 000 Volts entre les postes électriques d'Argœuves (80) et de Navarre (76)**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février à 10 heures 30, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : M. Alain SURHOMME, M. Yves MONIN, M. Patrick DESSEAUX, M. Jean-Paul LECOMTE, Mme Virginie SANNIER, M. Francis HOUSSÉ, M. Jean-Jacques STOTER, M. Alain SAVOIE, M. Bruno ÉTÉVÉ, M. Dominique CAMUS, M. Didier FRANCOIS, M. Daniel CAVÉ.

Etaient absents et excusés : M. Michel DESTOMBES, M. Jean-Marie MACHAT, Mme Gaëlle PAYS, M. Nicolas PLÉ.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, le Bureau prend connaissance de la sollicitation de la DREAL concernant la déclaration d'utilité publique du projet de création de la liaison aérienne de 2 circuits à 400 000 Volts entre les postes électriques d'Argœuves (80) et de Navarre (76) avec enfouissement partiel de la ligne électrique à 225 000 Volts Argœuves - Brailly-Cornehotte et de 4 lignes électriques à 90 000 Volts autour du futur poste électrique de Dosset. Il s'agit d'un renforcement de réseau très haute-tension en vue du futur EPR et des éoliennes en mer au large du Tréport.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Territoire d'Energie Somme en date du 4 octobre 2024 ;

Vu la sollicitation de la DREAL concernant la déclaration d'utilité publique du projet de création de la liaison aérienne de 2 circuits à 400 000 Volts entre les postes électriques d'Argœuves (80) et de Navarre (76) avec enfouissement partiel de la ligne électrique à 225 000 Volts Argœuves - Brailly-Cornehotte et de 4 lignes électriques à 90 000 Volts autour du futur poste électrique de Dosset ;

Considérant que le projet de renforcement de réseau très haute-tension est nécessaire en vue du futur EPR et des éoliennes en mer au large du Tréport ;

.../...

Envoyé en préfecture le 28/02/2025
Reçu en préfecture le 28/02/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250206-2025_DELIB_31-DE

OBJET :

Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Projet de création de la liaison aérienne de 2 circuits à 400 000 Volts entre les postes électriques d'Argœuves (80) et de Navarre (76)

.../...

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide que le projet présenté n'appelle aucune remarque de la part de TE80 sous réserve :

- De la prise en charge, par RTE des éventuels travaux de déplacement d'ouvrages sous responsabilité directe de notre collectivité ;
- D'éventuels travaux de coordination lors de la réalisation des travaux de RTE avec des travaux sous maîtrise d'ouvrage de TE80 ou de notre concessionnaire de la zone en l'espèce Enedis.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président

Territoire d'Energie Somme

Franck BEAUVARLET